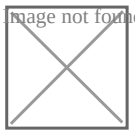

possiblité de remboursement ou autre solution

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **17:23**

Bonjour,

le 14/04 J'ai verse 200 euros pour mettre de côte le téléphone reconditionnée dans une boutique.. Mais le vendeur a fait rapidement la commade et m'a sorti le ticket ou c'etait cette somme etait marqué comme acompte et il y avait reste du 229 euros. Dans 3 h suivantes (apres contacter mon mari) je suis retourné a la boutique pour dire qu il me serait difficile de payer toute somme entiere et savoir s'il y a une possibilité de recuperer l'argent. J'etais envoyée dans une autre boutique chez le responsable. J'ai demandé les CGV parce que il y a que les CGV pour la vente sur internet sur son site et pas des CGV dans la boutique. Il n y a pas d'indication que retour et retractement sont impossible nulle part dnas la boutique..Et sur le ticket de caisse c'est marqué "j'ai lu et j'accepte les CGV sur le site", J'etais mise en attente de la réponse pour la possibilité de remboursement pour 4 jours, ensuite pour 7 jours car le responsable m'a dit qu'il attend l'accord de la direction. la semaine après il m'a dit par téléphone ainsi que à mes amis qu'il me donnera un avoir montant 200 euros mais quand je suis venu lui voir il dit qu'il ne me donne rien. Apparement c'est lui qui prend ces decisions et il n y a pas de direction, c'etait une mensonge.. Il m'a sorti le texte sur les arhes et acomptes et il m'a dit que si je refuse il peut me poursuivre. Je me suis deplacée pour rien. Il s'est moqué de moi et il etait desagreable. Je n'ai jamais retiré le telephone du magasin car il demande le paiement du total pour le faire .Aussi sur le ticket c'est marqué LIVRAISON : emporte. Mes questions sont les suivantes : 1) est ce que j'ai le droit au remboursement de l'acompte si je n'ai jamais recupere le telephone? 2) si je ne viendrai pas chercher le telephone (car ce magasin a très mauvaise reputation sur le forum - avis - fraude et escroquerie, mensonges) - j'ai encore 14 jours à payer le reste dû- avnat 14 mai) et donc j'hesite de payer la somme entièrement pour avoir un produit defectueux, que peux je faire ? en plus je ne peux pas leur faire confiance car il m'a menti déjà plusieurs fois avec l' attente de reponse pour le remboursement il avait laissé passer le temps - 10 jours et avec la promesse de l'avoir 200 euros car il m'a dit qu'il n y a pas des traces ecrites et donc il fait ce qu'il vaut, et les avis partout sont très mauvaises - il est marque qu'ils trouvent toujours les excuses pour ne pas assurer les garanties..Que faire?Je n'ai rien annulé pour le moment.3) quels sont les documents qu'ils doivent me donner avec ce telephone - la boite? les garanties? s'ils disent que c'est une téléphone "comme neuf" et les pieces sont authentiques? Pourriez vous me repondre svp

Par **miyako**, le **26/04/2025** à **17:34**

Bonjour,

Avez vous un bon de commande avec le prix total indiqué ??

Cordialement

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **18:01**

Bpnjour, je vous remercie pour votre participation...c'est gentil...

j'ai un ticket de caisse sur lequel est marque le numéro de commande, acomte 200 euros, reste dû 229 euros. Livraison : emporte.

"J'ai lu et j'accepte les CGV sur le site...".(mais il n y pas de condition de la vente en boutique sur ce site)

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **18:01**

Il y a que des conditions de vente en ligne avec retractation 14 jours.

je nsp si j'ai droit de mettre le nom de boutique

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **18:05**

apple iphone 12 mini 256 go avec le numéro IMEI - il y a prix total aussi 429 euros tout est indiqué sur le ticket (au prix plus elevé que ailleurs si acheter sur internet...)

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **18:07**

date prise commande 14/04 13:51 à preparer pour 14/04 13:47 , mes coordonnées , numero de commande, siret de l'entreprise, adresse - tout est sur le ticket

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **18:20**

Mes questions sont les suivantes : 1) est ce que j'ai le droit au remboursement de l'acompte si je n'ai jamais recupere le telephone? 2) si je ne viendrai pas chercher le telephone (car ce magasin a très mauvaise reputation sur le forum - avis - fraude et escroquerie, mensonges) - j'ai encore 14 jours à payer le reste dû- avnat 14 mai) et donc j'hesite de payer la somme entièrement pour avoir un produit defectueux, que peux je faire ? en plus je ne peux pas leur

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

faire confiance car il m'a menti déjà plusieurs fois avec l' attente de reponse pour le remboursement il avait laissé passer le temps - 10 jours et avec la promesse de l'avoir 200 euros car il m'a dit qu'il n y a pas des traces ecrites et donc il fait ce qu'il vaut, et les avis partout sont très mauvaises - il est marque qu'ils trouvent toujours les excuses pour ne pas assurer les garanties..Que faire?Je n'ai rien annulé pour le moment.3) quels sont les documents qu'ils doivent me donner avec ce telephone - la boite? les garanties? s'ils disent que c'est une téléphone "comme neuf" et les pieces sont authentiques? Pourriez vous me repondre svp

Par **jodelariege**, le **26/04/2025** à **19:12**

bonjour

attention il n'y a pas droit à retractation pour un achat en boutique

et vous avez versé un accompte; lisez cidessous:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187

si c'est un accompte la boutique est en droit de vous obliger à payer la totalité de l'article

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **19:22**

donc maintenant mieux payer le total et recuperer le téléphone meme si les avis sont très negatives ?...je peux seulement signaler cette entreprise sur le site SIGNAL CONSO , il y avait déjà les signalements...

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **19:23**

merci pour votre réponse!

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **19:24**

je pensais seulement que si je n''ai jamais retiré le telephone de la boutique je peux demander un remboursmeent...

Par **jodelariege**, le **26/04/2025** à **19:27**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

avec plaisir

vous pouvez retirer le téléphone et payer le reste vous n'etes pas sure du tout qu'il ne fonctionnera pas bien.....

et la boutique peut exiger le paiement complet ; relisez l'article que je vous ai donné...

Par **Annnita**, le **26/04/2025** à **19:49**

oui, ils sont trop malins, .. , je serai obligée verser la grosse somme à ces escrots, je ne leurs crois plus. c'etait mieux ne plus avoir d'affaires avec eux...et tous les gens ecrivent sur internet que ce ne sont pas les gens honnettes. S'ils etaient gentils ils pouvaient au moins donner un avoir .

vous avez raison, c'est ce qu'il me reste à faire.

Merci beacoup pour vos conseils!! vous avez bien repondu à mes questions, merci encore!!

Par **jodelariege**, le **26/04/2025** à **20:10**

avec plaisir. bonne soirée

Par **Isadore**, le **27/04/2025** à **09:56**

Bonjour,

Attention à ne pas faire de signalement abusif ou à traiter d'escroc le responsable de la boutique alors que pour le moment il n'a rien fait d'illégal. Il n'est pas sympathique de sa part de vous avoir menée en bateau avec cette histoire d'avoir.

Mais juridiquement en passant commande de ce téléphone et en versant un accompte ou des arrhes vous avez conclu un contrat. Le vendeur est dans son droit en exigeant le respect du contrat.

Assurez-vous d'avoir un motif légitime avant de faire un signalement. Sinon ce sera une dénonciation calomnieuse, avec le risque d'un dépôt de plainte contre vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés